



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA



NUMÉRO 091



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 12 juin 2018

—
Président

M. Neil Ellis

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 12 juin 2018

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)): Je déclare la séance ouverte. Bonjour à tous.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité permanent des anciens combattants étudie les besoins et enjeux propres aux vétérans autochtones.

Nous accueillons deux groupes de témoins ce matin.

Permettez-moi de présenter les représentantes du ministère des Anciens Combattants. Par vidéoconférence à partir de Saskatoon, nous avons Mme Faith McIntyre, directrice générale de la Direction de la politique de la recherche, Secteur des politiques stratégiques et de la commémoration. Aussi par vidéoconférence, mais de Charlottetown, nous avons Mme Hélène Robichaud, directrice générale de la Direction générale de la commémoration, Secteur des politiques stratégiques et de la commémoration. Nous accueillons également Mme Maryse Savoie, directrice intérimaire générale des opérations en région à la Direction de la prestation de services.

Madame Savoie, les 10 premières minutes vous sont réservées pour votre exposé. Nous passerons ensuite aux questions.

Merci.

[Français]

Mme Maryse Savoie (directrice générale intérimaire des opérations en région, Prestation des services, ministère des Anciens Combattants): Bonjour, monsieur le président et membres du Comité.

Je m'appelle Maryse Savoie et je suis la directrice générale intérimaire des opérations en région à Anciens Combattants Canada. Je suis responsable de près de 1 200 employés dispersés partout au pays, dans 38 bureaux de secteur et 31 centres intégrés de soutien au personnel et bureaux satellites. Les employés des opérations en région oeuvrent directement auprès des vétérans et de leurs familles. Ils sont au coeur de la mission d'Anciens Combattants Canada.

Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui à m'adresser au Comité. Je suis accompagnée, par vidéoconférence, de mes collègues Faith McIntyre, directrice générale de la Direction générale de la politique et de la recherche, et Hélène Robichaud, directrice générale de la Direction générale de la commémoration. Chacune d'elles prononcera un mot de présentation dans quelques minutes.

[Traduction]

Notre ministère reconnaît et salue la participation, les réalisations et les sacrifices de tous les vétérans canadiens, incluant les vétérans autochtones. Nous sommes engagés à mieux faire connaître la contribution des vétérans autochtones par le biais d'activités commémoratives et par l'ensemble de notre programme commémoratif.

[Français]

Ma collègue Hélène Robichaud pourra, dans quelques instants, vous parler davantage du travail du ministère à cet égard.

Nous sommes également déterminés à mieux faire connaître nos programmes et nos services aux vétérans autochtones. Pour ce faire, non seulement nous avons établi des relations avec des partenaires nationaux, mais nous maintenons une forte présence à l'échelle locale au moyen d'une variété d'événements de sensibilisation et de séances d'information auprès de partenaires et directement auprès des vétérans, et ce, partout au pays.

Depuis août 2016, nous avons accru notre présence auprès des vétérans résidant dans le Nord du pays. Régulièrement, des employés de première ligne se rendent à Whitehorse, à Yellowknife et à Iqaluit pour y rencontrer des vétérans et leurs familles, mais aussi des partenaires et des fournisseurs de services sociaux. Ces rencontres nous permettent d'établir et de cultiver de solides relations et de relayer l'information au sujet de nos programmes et de nos services aux vétérans résidant dans ces communautés éloignées.

[Traduction]

Nous ne savons pas combien de vétérans autochtones résident dans les territoires, mais nous savons que les efforts de liaison et de sensibilisation sont essentiels pour surmonter les problèmes d'accès à l'information dans les communautés éloignées.

• (1110)

[Français]

Bien que nous observions les mêmes normes pour tous les vétérans, nous veillons tout de même à ce que notre prestation de services soit adaptée aux réalités culturelles des vétérans que nous servons.

[Traduction]

Dans le cadre de nos efforts de sensibilisation dans le Nord du pays, nous veillons à préparer notre calendrier, nos visites et nos activités en fonction des particularités culturelles, en concertation avec les collectivités et nos partenaires locaux. De plus, nous explorons actuellement les options qui nous permettraient d'offrir une formation de sensibilisation à la culture autochtone à notre personnel de première ligne.

[Français]

Comme tous les fonctionnaires ont un rôle important à jouer dans la réconciliation, Anciens Combattants Canada a récemment invité tous ses employés, incluant le personnel de première ligne, à participer à la série d'ateliers sur les questions autochtones offerte par l'École de la fonction publique du Canada. Ces ateliers permettent aux employés de mieux comprendre la réconciliation et l'importance de renouer des relations avec les peuples autochtones.

Bien que nous soyons déterminés à offrir aux vétérans et à leurs familles le soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin et là où ils sont, l'accès aux services en région éloignée peut parfois constituer un défi. Ce n'est pas par manque de volonté du ministère, mais plutôt parce que les ressources communautaires et provinciales vers lesquelles Anciens Combattants Canada dirige ses clients sont parfois limitées.

[Traduction]

Néanmoins, tous les vétérans peuvent compter sur le vaste réseau de points de service d'ACC et sur le réseau élargi de Service Canada — plus de 558 points de service dans pratiquement toutes les collectivités du Canada —, qui relaie l'information sur les programmes et services d'ACC.

[Français]

Quel que soit leur lieu de résidence, les vétérans qui en ont besoin peuvent compter sur la visite à domicile d'infirmières, d'ergothérapeutes et de gestionnaires de cas.

[Traduction]

Les vétérans et leur famille peuvent toujours communiquer avec le personnel d'ACC par l'intermédiaire du Réseau national des centres de contacts et de notre service d'aide accessible en tout temps. Les renseignements sur nos programmes et services peuvent être obtenus facilement sur le site Web d'ACC, qui comprend le Navigateur des avantages, un outil très utile.

Les vétérans qui préfèrent interagir en ligne peuvent se servir de Mon dossier ACC pour un accès 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour nous envoyer des messages sécurisés ou remplir leurs formulaires de demande d'avantages, et en faire le suivi.

J'aimerais maintenant céder la parole à ma collègue Faith McIntyre.

[Français]

Mme Faith McIntyre (directrice générale, Direction générale de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et commémoration, ministère des Anciens Combattants): Merci, madame Savoie.

Bonjour, monsieur le président et membres du Comité.

[Traduction]

Anciens Combattants Canada est engagé à servir tous les anciens combattants selon les mêmes normes d'excellence, n'importe quand, n'importe où, et dans n'importe quelles circonstances.

[Français]

Anciens Combattants Canada offre un large éventail de services pour aider les vétérans, incluant les vétérans autochtones et leurs familles. Ces services peuvent aider les vétérans après une blessure ou durant leur transition à la vie civile. Tous les vétérans peuvent nous contacter pour connaître les programmes et les services auxquels ils peuvent être admissibles.

Cependant, comme l'a indiqué ma collègue, nous sommes conscients que les vétérans résidant dans une région éloignée

peuvent faire face à des obstacles liés à l'accès aux ressources, mais nous sommes déterminés à améliorer la situation, et des efforts sont déjà déployés pour y remédier.

[Traduction]

La mobilisation des intervenants auprès des groupes autochtones est essentielle. Cela permet au ministère d'être au fait des lacunes du soutien offert aux anciens combattants autochtones et de veiller à apporter les correctifs nécessaires. Actuellement, six groupes consultatifs ministériels sont chargés de conseiller et d'orienter le ministre et le ministère sur différents enjeux. Chacun des groupes compte un membre autochtone; on veille ainsi à ce que les groupes prennent en compte les besoins propres aux anciens combattants autochtones du Canada lorsqu'ils abordent des questions comme la communication avec les anciens combattants, la complexité des processus de demande, l'accès aux services et les différences culturelles, pour n'en nommer que quelques-uns.

De plus, les contributions des membres autochtones sont un atout pour les groupes pendant les discussions, car ils apportent le point de vue autochtone ou suggèrent différentes options pour des enjeux tels que le traitement du TSPT.

J'aimerais maintenant céder la parole à ma collègue Hélène Robichaud.

• (1115)

[Français]

Mme Hélène Robichaud (directrice générale, Direction générale de la commémoration, Politiques stratégiques et Commémoration, ministère des Anciens Combattants): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs.

[Traduction]

Je vais traiter de la commémoration du service militaire et des sacrifices consentis par les peuples autochtones du Canada.

[Français]

Les peuples autochtones du Canada ont une fière tradition de service militaire. Bien qu'il soit difficile d'établir des chiffres exacts, le taux de participation des Autochtones aux efforts militaires du Canada a été considérable. Selon les estimations, plus de 12 000 Autochtones du Canada auraient participé aux deux guerres mondiales, à la guerre de Corée et, plus récemment, aux efforts internationaux de maintien de la paix. Au moins 500 d'entre eux y auraient perdu la vie.

Ces volontaires, animés par une détermination inébranlable, ont souvent dû surmonter des difficultés au cours de leur service, de l'apprentissage d'une nouvelle langue à l'adaptation aux différences culturelles, sans compter les grandes distances parcourues depuis les collectivités éloignées simplement pour s'enrôler ou pour participer à la défense de la paix.

[Traduction]

D'un point de vue commémoratif, le ministère a traditionnellement rendu hommage au service militaire des Autochtones dans le cadre d'activités et de programmes destinés à commémorer plus largement le service des vétérans canadiens.

C'est M. James Brady qui a peut-être décrit avec le plus d'éloquence l'esprit de cette approche, lorsqu'il répondit à une personne qui lui demanda comment il avait vécu son service en tant que membre de la communauté métisse. Dans l'une de ses réflexions sur le service des anciens combattants autochtones qui combattirent pendant la Seconde Guerre mondiale, M. Brady déclara que:

Notre véritable destin n'est pas lié au succès ou à l'échec des délibérations des Métis [...] Il est lié au maintien de notre existence en tant que Canadiens qui combattent pour les libertés que nous défendons [...]

De nos jours, le gouvernement du Canada prend très au sérieux l'obligation sacrée qui lui incombe de reconnaître et d'honorer les contributions de nos vétérans. Bien que les conflits du XX^e siècle aient prouvé que le prix que les individus, les familles et les communautés doivent payer pour la paix est très élevé, nous avons également appris que la paix est le chemin qu'il faut parcourir plutôt que la destination qu'il faut atteindre, que la paix est fragile et sacrée et qu'elle est essentielle pour le Canada.

En honorant et en respectant cette valeur canadienne fondamentale et universelle, notre programme vise à trouver des moyens inclusifs et culturellement pertinents de mobiliser les jeunes et de leur faire mieux connaître ceux qui ont tant contribué à ce qui nous est si cher en tant que Canadiens.

[Français]

En 2005, l'Année de l'ancien combattant, le gouvernement du Canada, par l'entremise du programme de commémoration, a offert son soutien dans le cadre d'un voyage spirituel vers les lieux de mémoire en Europe. D'anciens combattants et d'autres représentants des Autochtones avaient certes déjà participé à des voyages commémoratifs, mais un voyage spirituel était consacré exclusivement aux traditions que les peuples autochtones ont respectées au fil des siècles pour rendre hommage aux guerriers tombés au combat.

Le voyage devait être une source de guérison pour tous les vétérans autochtones et leurs familles. Grâce à ce voyage, des chefs spirituels de collectivités de partout au Canada, qui furent désignés et choisis par le Groupe de travail sur les anciens combattants autochtones, ont eu l'honneur de présider des cérémonies au sein de principaux lieux de mémoire canadiens en Europe, dans le respect des coutumes autochtones. Les chefs spirituels ont également pu organiser une cérémonie de rappel à la terre natale, au cours de laquelle les esprits des guerriers tombés au combat sont appelés à rentrer sur les terres ancestrales qu'ils avaient quittées lorsqu'ils se sont embarqués pour l'Europe.

L'inspiration de ce voyage provient des efforts déployés par plusieurs dirigeants de la communauté autochtone du Canada, dont M. Ed Borchert, ancien président de l'Association nationale des anciens combattants métis, et M. Ray Rogers, ancien président de l'Association nationale des anciens combattants autochtones.

Qui était l'origine de cette initiative? Le Groupe de travail sur les anciens combattants autochtones, composé de hauts représentants de divers peuples autochtones du Canada, s'occupa d'effectuer la programmation de ce voyage. Des vétérans autochtones de la Seconde Guerre mondiale, des dirigeants autochtones de haut niveau ainsi que des aînés et de jeunes autochtones faisaient partie des délégués. Outre la présence de représentants des anciens combattants, le programme comportait d'importants éléments culturels.

● (1120)

[Traduction]

Dans l'optique du programme commémoratif, le voyage — appelé la Tournée spirituelle autochtone, en 2005 — a aidé ACC et le gouvernement du Canada à prendre davantage conscience de l'importance de préserver le souvenir du service et des sacrifices consentis par les peuples autochtones au fil du temps. Des efforts considérables ont été déployés depuis pour faire en sorte que les vétérans autochtones du Canada sont honorés dans le cadre des activités qui se déroulent tout au long du programme de commémoration sous la direction d'Anciens Combattants Canada.

Les anciens combattants autochtones sont commémorés par le biais des divers secteurs de responsabilité de la Direction générale de la commémoration, notamment des activités à l'étranger et au Canada; les Livres du Souvenir et le Mémorial virtuel de guerre du Canada; le programme de partenariat pour la commémoration; les monuments commémoratifs, symboles nationaux et internationaux; les capsules et entrevues Des héros se racontent; les Mentions élogieuses du ministre des Anciens Combattants; nos opérations en Europe, comme le nouveau Centre d'accueil et d'éducation permanent, à Vimy, en France; notre programme d'apprentissage.

À titre d'exemple, le programme d'apprentissage d'ACC sur la collaboration comprend du matériel didactique sur le service des anciens combattants autochtones. Chaque année, des centaines de milliers de jeunes Canadiens dans des centaines d'écoles partout au pays sont sensibilisés par l'intermédiaire du programme et du matériel didactique qui leur est distribué. Le programme met l'accent sur le vécu des gens de façon à illustrer le service rendu par les Autochtones en général. Le matériel didactique comprend notamment des feuillets historiques sur les soldats autochtones, les champs de bataille à l'étranger et les anciens combattants autochtones ainsi que d'autres ressources, en format papier ou en ligne, pour raconter l'histoire de divers militaires dans la trame plus générale du service militaire des Autochtones.

[Français]

En conclusion, la commémoration des Autochtones qui ont fièrement servi dans l'armée canadienne est un élément manifeste qui s'inscrit dans le cadre du programme plus vaste « Le Canada se souvient ».

Comme le programme « Le Canada se souvient » s'attache à prendre appui sur son thème principal « Chemin vers la paix » au cours des prochaines années, en rehaussant et en enrichissant le dialogue national sur la commémoration de notre pays, nous chercherons les occasions qui conviennent pour promouvoir la commémoration des réalisations et des sacrifices des vétérans autochtones. Ces efforts comprendront naturellement une sensibilisation accrue au service des peuples autochtones.

Les activités commémoratives dirigées par notre ministère seront de plus en plus axées sur la participation de jeunes vétérans et de jeunes Canadiens et Canadiennes à la commémoration de notre histoire et de notre patrimoine militaire, notamment le rôle que les peuples autochtones du Canada ont joué dans les collectivités de tout le pays ainsi qu'à l'étranger.

Je vous remercie de m'avoir accordé un peu de votre temps aujourd'hui. Ma collègue Maryse Savoie va maintenant conclure notre présentation.

Mme Maryse Savoie: En conclusion, bien que nous soyons sur la bonne voie, nous reconnaissons que notre modèle de prestation de services va aussi s'adapter aux différentes réalités. Nous continuerons d'explorer de nouvelles méthodes pour rejoindre nos clients, peu importe où ils se trouvent au Canada.

Je vous remercie, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous commençons par Mme Wagantall.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Je vous remercie de vos exposés. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Le Comité revient d'une tournée dans l'ensemble du pays qui nous a permis de rencontrer des anciens combattants autochtones. C'était très instructif. Il n'y a rien de mieux que de rencontrer les gens pour entendre ces témoignages de vive voix.

Historiquement, le Canada n'a pas valorisé ces gens lorsqu'ils revenaient au pays. Nous avons entendu à maintes reprises à quel point ils étaient fiers de servir le pays et combien il leur était important de représenter le Canada. Ils ont dit que lorsqu'ils étaient sur le champ de bataille ou dans leur unité, ils n'ont jamais eu l'impression de ne pas appartenir au groupe. Tous étaient des soldats, tous étaient unis.

Évidemment, ils ont été confrontés à toutes sortes d'enjeux à leur retour au pays, car il pensait qu'on leur serait reconnaissant de ce qu'ils avaient fait. Au lieu de cela, ils se sentaient essentiellement comme des citoyens de deuxième ordre. Je pense que c'est en surtout lié au fait que beaucoup d'entre eux se sont retrouvés isolés à leur retour dans leur collectivité.

Nous essayons maintenant de régler ces problèmes, ce qui est bien, mais très tardif lorsqu'on se rend compte, lorsqu'on vient d'une collectivité rurale, que ces problèmes y ont toujours existé. J'aimerais savoir quelles pratiques ont été adoptées pour le suivi et le signalement des blessures, et pour la détermination des besoins des anciens combattants autochtones des collectivités plus isolées.

● (1125)

Mme Maryse Savoie: Conformément à ce qui a été annoncé dans le budget de 2016, ACC s'est engagé à multiplier les efforts de sensibilisation et à faire 12 visites par année dans le Nord, c'est-à-dire au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous menons également des activités de sensibilisation dans le Nord du Labrador et du Québec, même si ces deux régions n'étaient pas incluses dans l'annonce initiale.

Mme Cathay Wagantall: Nous sommes allés à Beauval, en Saskatchewan. J'ai l'habitude de dire, à la blague, qu'on a souvent tendance à oublier la Saskatchewan dans les bulletins météo nationaux.

Dans les faits, plusieurs anciens combattants ne reçoivent aucun service. Lorsque j'entends parler de sensibilisation et de 12 visites par année dans le Nord, je trouve que c'est un vaste territoire à couvrir en seulement 12 visites. Ce qu'ils veulent, c'est que les services viennent à eux, qu'on leur offre du transport régulièrement et que des gestionnaires de cas, des physiothérapeutes et des médecins leur rendent visite. Actuellement, c'est loin de la réalité.

Mme Maryse Savoie: En réalité, les visites se font en équipe de deux, soit un gestionnaire de cas et un agent des services aux vétérans. Les visites sont annoncées longtemps d'avance et nous comptons sur nos partenaires pour en informer les gens. Nous installons également des affiches à divers endroits.

Cela fonctionne par rendez-vous. Dans certains cas, les anciens combattants et les membres de leur famille se déplacent pour les rencontrer, mais c'est parfois l'inverse: les équipes font des visites à domicile dans des collectivités très éloignées.

Il s'agit de notre première année et nous avons fait 12 visites. Évidemment, pour la première année, nous avons mis l'accent sur divers aspects: sensibilisation, campagne d'information, recherche de partenaires adéquats et établissement de relations avec les partenaires. Ce sont des aspects absolument essentiels pour la promotion des prestations et des programmes.

Il y a maintenant une transition vers les services directs en raison des besoins considérables et de l'augmentation marquée du nombre de clients. Dans le Nord, par exemple...

Mme Cathay Wagantall: Je suis désolée; puis-je vous poser une autre question? Le temps est probablement écoulé.

Pourrions-nous voir les résultats de ces visites? Pourriez-vous nous dire où vous êtes allés et combien de personnes ont été rencontrées? Quel est votre plan d'action en matière de services? Quels services offrirez-vous, et à quel endroit?

Mme Maryse Savoie: Certainement. Je peux vous donner des statistiques. Dans ces trois territoires, nous offrons des services à 515 anciens combattants et aux membres de leur famille, ce qui comprend 90 bénéficiaires de services de gestion de cas.

Mme Cathay Wagantall: Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Oui; il vous reste une minute.

Mme Cathay Wagantall: Il y a un autre aspect propre aux anciens combattants autochtones. Pendant notre voyage, nous avons constaté que beaucoup de vétérans sont en fait des vétérans américains, car à l'époque, ces personnes devaient renoncer à leur statut pour servir au Canada. C'est ce qu'ils ont choisi et, évidemment, ils n'ont pas le même accès aux avantages que d'autres anciens combattants du pays. Faisons-nous également des campagnes de sensibilisation auprès de cette population ayant pour veiller à ce qu'ils obtiennent des services dont ils ont besoin, puisque ce sont des Canadiens, même s'ils ont servi sous le drapeau américain?

Mme Maryse Savoie: Ils ont en effet servi pour les États-Unis. Nous avons des accords de réciprocité avec plusieurs pays, dont les États-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et le Royaume-Uni. Nous offrons des services aux anciens combattants alliés ou aux Canadiens qui ont servi dans d'autres pays. Nos activités de sensibilisation visent tous les anciens combattants.

Le président: Merci.

Monsieur Samson.

[Français]

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Je vous remercie toutes les trois de vos présentations.

En fait, votre présentation fait en sorte que nous nous sentons bien. Nous constatons que de bonnes choses se passent.

Par contre, comme ma collègue Mme Wagantall l'a mentionné, notre visite nous a éclairés davantage sur les problèmes et les défis existants.

● (1130)

[Traduction]

J'ai beaucoup de questions, mais je vais me concentrer sur trois ou quatre petites questions. Veuillez répondre le plus succinctement possible.

Premièrement, traitez-vous seulement des services que vous offrez dans le Nord, d'après le budget, ou vos propos portent-ils aussi sur la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et d'autres endroits dans l'Ouest du Canada? Très brièvement, s'il vous plaît.

Mme Maryse Savoie: Je parle du Nunavut, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nord du Labrador et du Nord québécois.

M. Darrell Samson: Peut-on présumer que les mêmes services sont offerts en Alberta, en Colombie-Britannique et...

Mme Maryse Savoie: Oh, oui, sans aucun doute...

M. Darrell Samson: ... la Saskatchewan? Nous n'avons pas constaté cela à Beauval et quelques autres endroits. Nous y reviendrons.

Vous avez parlé de ce qui se fait depuis 2016. Pourriez-vous expliquer, très brièvement, ce qui se passait avant 2016, disons pour l'année précédente, puis pour l'année suivante, afin de me donner une meilleure idée de ce qu'on fait actuellement sur le terrain? Très brièvement, s'il vous plaît.

Mme Maryse Savoie: Avant 2016, nous n'allions pas aussi souvent dans le Nord que nous le faisons actuellement, et nous n'avions pas la même sensibilité que maintenant.

M. Darrell Samson: Je vous remercie. D'après ce que vous avez dit dans votre témoignage, c'est très impressionnant.

Dans votre exposé, vous avez indiqué qu'il n'y a pas de solution unique étant donné la multiplicité des enjeux. J'ai vraiment aimé ce commentaire. Pouvez-vous me donner un ou deux exemples des services de soutien que vous offrez pour appuyer les anciens combattants autochtones dans le Nord, puisqu'il n'y a pas de solution unique, et qui se distinguent par rapport à d'autres mesures?

Mme Maryse Savoie: Je pense que dans le Nord, le défi consiste à établir des liens avec les gens pour favoriser la confiance et la communication. Nous devons travailler en étroite collaboration avec les aînés et les dirigeants des collectivités pour tendre la main aux vétérans afin d'établir un lien de confiance et une communication efficace avec eux, dans le respect de la culture locale.

M. Darrell Samson: Je vous en suis reconnaissant. C'était un apprentissage nécessaire. Vous ne pourrez réussir sans ce lien de confiance et la collaboration des aînés et des partenaires sur le terrain. C'est tout à fait vrai.

Vous avez parlé de formation liée à la culture. Pouvez-vous me donner un aperçu de cette formation?

Mme Maryse Savoie: Nous examinons actuellement nos options quant à la forme que prendra cette formation. Nous voulons que les anciens combattants autochtones, les aînés ou leaders de la collectivité participent à l'élaboration du programme. Nous voulons aussi offrir cette formation à l'ensemble de notre personnel de première ligne et pas seulement à ceux qui seront appelés aller dans le Nord.

M. Darrell Samson: Laissez-moi vous dire qu'à vous écouter, cela semble très bien. Je suis heureux de l'entendre.

Très brièvement, pourriez-vous énoncer les deux ou trois besoins pressants qui vous semblent évidents? Prenons-nous des mesures à cet égard? Faut-il faire plus de recherches ou créer un centre d'excellence? Quels sont les principaux enjeux observés? Je ne m'intéresse pas aux règles, mais plutôt aux services et aux mesures que nous prenons pour qu'ils se concrétisent.

Mme Maryse Savoie: En ce qui concerne les services, je pense que l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, c'est la distance, alors le fait d'explorer de nouvelles technologies pour... Je ne conteste pas que les rencontres en personne sont la meilleure façon ni qu'il y a des problèmes avec la connectivité et Internet dans le Nord, mais je pense que pour veiller à ce que ce soit efficace et pour maintenir le lien entre les visites, nous devons envisager d'utiliser la technologie.

M. Darrell Samson: Mais quels sont les besoins? Si nous disions, « Voici trois besoins de ces anciens combattants autochtones », quels services sont en place? Quels sont leurs véritables besoins?

Mme Maryse Savoie: Les besoins ne sont pas si différents de ceux des anciens combattants qui vivent dans des régions autres que le Nord. Ils ont besoin de soutien. Ils ont besoin de soutien en santé mentale. Les familles ont besoin d'aide également.

M. Darrell Samson: Y a-t-il quoi que ce soit concernant le centre d'excellence qui peut établir ce lien? Le centre d'excellence porte sur les recherches, les données et les projets pilotes. Y a-t-il quoi que ce soit que nous pouvons tirer de ce centre qui pourrait améliorer la prestation des services au fil du temps?

Mme Maryse Savoie: Je pense que pour améliorer les services, nous devons tenir compte des réalités culturelles des peuples autochtones dans tous nos programmes et la façon dont nous offrons les services.

[Français]

M. Darrell Samson: Je sais que mon temps de parole est écoulé, alors je vous remercie toutes les trois de votre présentation. Je vais écouter les réponses que vous allez fournir au cours de cette réunion. J'ai hâte d'en apprendre davantage avec le temps.

Merci beaucoup.

● (1135)

[Traduction]

Le président: Monsieur Johns.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Merci à vous tous de votre témoignage et de votre travail acharné.

Il y a une question que j'aimerais poser. Je l'ai soulevée auparavant. Aux États-Unis, je pense que l'objectif, c'est qu'environ 30 % de leurs gestionnaires de cas soient des anciens combattants. Je me demande si vous pouvez me donner une idée du nombre d'employés à ACC qui sont d'origine autochtone et m'expliquer comment nous les incluons pour agir à titre de gestionnaires de cas de première ligne. Avez-vous des données que vous pourriez nous communiquer?

[Français]

Mme Maryse Savoie: À Anciens Combattants Canada, nous sommes vraiment convaincus de l'avantage d'avoir des vétérans au sein de nos équipes de service. Non seulement en sommes-nous convaincus, mais nous en faisons la promotion. D'ailleurs, à l'automne 2016, notre ministre a annoncé la création de l'Unité des vétérans dans la fonction publique, ou UVFP. Le but de l'UVFP est vraiment de soutenir les vétérans dans leur intégration à la fonction publique et de faire la promotion de l'employabilité des vétérans au sein de la fonction publique. L'UVFP va donc rechercher et créer des occasions d'emploi pour les vétérans et les aider de façon très factuelle, par exemple à rédiger leur CV, à se préparer à des entrevues, et le reste. C'est donc une façon très tangible d'inclure les vétérans dans nos équipes de service.

À Anciens Combattants Canada, l'objectif est d'intégrer 10 % de vétérans à notre main-d'oeuvre d'ici le 1^{er} juillet 2020. En ce moment, nous avons atteint un niveau de 6 %. Alors, 144 vétérans travaillent au sein d'Anciens Combattants Canada.

En ce qui a trait aux services directs, aux activités en région, sous ma direction, 49 vétérans sont intégrés. Nous voyons vraiment un avantage à la présence de ces vétérans dans les bureaux, où ils peuvent vraiment partager leur culture militaire et leur expérience et nous aider à mieux comprendre la réalité militaire.

[Traduction]

M. Gord Johns: Merci beaucoup de cette question. Il est bon de savoir qu'il y a des cibles, car je n'ai pas obtenu de chiffre jusqu'à aujourd'hui. J'ai souvent demandé ces renseignements.

Qu'en est-il des anciens combattants autochtones? Pouvez-vous me donner un chiffre? Si l'objectif est de 10 % d'ici 2020...

Mme Maryse Savoie: Je n'ai pas cette donnée précise.

M. Gord Johns: D'accord. Ce serait bien de savoir si le ministère pourrait emprunter cette voie. Lorsque 2,8 % des militaires sont d'origine autochtone, il serait bon de voir qu'un certain nombre de gestionnaires de cas sont d'origine autochtone.

Vous avez mentionné que vous offrez de la formation adaptée à la culture. Je vous en suis reconnaissant. Je pense qu'il est très important d'avoir des gestionnaires de cas qui tiennent compte des réalités culturelles pour comprendre les besoins des Autochtones. Les Autochtones qui ont servi dans l'armée seraient certainement en mesure de comprendre ces réalités culturelles.

Mme Maryse Savoie: Permettez-moi d'ajouter une remarque.

[Français]

Les Autochtones font partie des quatre groupes d'équité en emploi. Là encore, nous avons des cibles à respecter. À Anciens Combattants Canada, la cible à respecter, selon la disponibilité du marché, serait de 2,3 %. Or 4 % de nos employés sont d'origine autochtone. On peut supposer que cela inclut quelques vétérans, même si on n'a pas des données aussi raffinées à l'appui de cette supposition.

Je veux aussi mentionner que les chiffres sont probablement sous-estimés, parce que, pour qu'un vétéran ou un Autochtone soit identifié comme tel, il doit faire lui-même une déclaration à cet effet.

[Traduction]

Ce ne sont pas tous les anciens combattants qui souhaitent se déclarer eux-mêmes comme étant d'origine autochtone, si bien qu'il peut y avoir une légère sous-représentation dans les données.

M. Gord Johns: Exact.

Plus précisément, comment ACC mesure-t-il si le personnel est compétent pour gérer les cas de retour au travail? Je sais qu'une proposition a été présentée par l'Université Pacific Coast pour que le programme de sciences de la santé en milieu de travail forme 25 anciens combattants handicapés à devenir des coordonnateurs de gestion des invalidités et du retour au travail. Y a-t-il un plan ou une stratégie sur la façon de former des coordonnateurs du retour au travail? La province de la Colombie-Britannique a relevé un manque de compétences professionnelles parmi son personnel de réadaptation et de retour au travail.

Madame McIntyre, je pense que cette question s'adresse à vous.

Mme Faith McIntyre: Merci beaucoup de la question. Nous en avons effectivement déjà parlé. Je vais rencontrer Wolfgang Zimmermann plus tard cette semaine pour donner suite aux renseignements que vous nous avez fournis. Comme je crois vous l'avoir dit plus tôt, je le connais un peu, et je suis familier avec l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail. Nous avons reçu la proposition. Nous sommes en train d'accepter des propositions dans le cadre de notre Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leur famille. La date limite est le 29 juin. J'encourage d'autres à fournir des réponses.

Le retour au travail et la gestion de l'incapacité sont au coeur des principes de gestion des cas, et ce sont certainement des

compétences importantes quant aux études et à l'expérience que nous recherchons lorsque nous embauchons des gestionnaires de cas au pays. Nous faisons de notre mieux pour améliorer les compétences et nous avons hâte de passer en revue la demande de proposition de l'Université Pacific Coast.

• (1140)

M. Gord Johns: Très bien. Merci.

Nous savons que l'allocation de reconnaissance des aidants naturels est très importante, surtout pour les gens dans les collectivités rurales où les citoyens ne peuvent pas accéder aux services. Nous avons notamment entendu dire que les gens s'inscrivent car l'allocation est censée être versée automatiquement aux gens qui étaient visés par l'ancien programme. Pouvez-vous me donner une idée du nombre de bénéficiaires en vertu de l'ancien programme et du nouveau programme depuis 2006? Probablement pas? D'accord.

C'est une préoccupation, tout comme quelques-unes des questions sur l'application, notamment pour savoir si vous êtes en mesure de préparer de la nourriture et de vous vêtir. La réponse aux deux questions peut être oui, mais de nombreux facteurs ne s'articulent pas autour de la santé mentale. Nous entendons des préoccupations de la part d'aidants naturels qui nous disent que des gens accusent des refus, et plus particulièrement des personnes atteintes du trouble de stress post-traumatique qui ont besoin d'aide.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous allez réviser et changer cette situation ou vous assurer que les gens obtiennent les services?

Le président: Nous n'avons plus de temps, alors répondez très rapidement, s'il vous plaît, ou faites-nous parvenir la réponse à une date ultérieure.

Mme Maryse Savoie: Je vais laisser le soin à Faith McIntyre de répondre à cette question.

Le président: Faith, il nous reste très peu de temps. Désolé.

Mme Faith McIntyre: D'accord.

Je dirais que l'allocation de reconnaissance des aidants naturels offre des services de santé mentale également. Nous pouvons vous fournir des statistiques pour cela. Je ne les ai pas devant moi. Cela dit, comme avec n'importe quelle politique, au fur et à mesure que le contexte et l'environnement changent, nous sommes très bien conscients de la nécessité d'effectuer un examen continu de tous les critères d'admissibilité à l'avenir. Merci de l'observation.

Le président: Merci.

Monsieur Bratina.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Merci à vous tous d'être ici.

Lorsque nous avons parcouru le pays pour rencontrer des anciens combattants autochtones, en plus des besoins évidents de ces anciens combattants, qui sont semblables à ceux de tous les anciens combattants pour ce qui est des services et de la sensibilisation, j'ai constaté que la commémoration est un élément très important. Je me rappelle qu'un ancien combattant a dit — si je peux le citer avec exactitude —, « Vous savez, nous n'avons aucune allégeance à la Couronne, mais nous nous sommes battus pour la Couronne quand même, et nous en sommes fiers ».

Je pense que cela les distingue un peu des autres anciens combattants. Comment pouvons-nous reconnaître leurs services? Nous avons parlé de 2005. Y a-t-il un budget? Avez-vous les ressources pour raconter aux Canadiens ce que les anciens combattants autochtones ont fait pour servir les intérêts du pays?

Mme Hélène Robichaud: La réponse est oui, cela fait partie intégrante de notre programme à l'heure actuelle. Tout comme mes collègues l'ont dit, c'est souvent fondé sur l'autodéclaration. Par exemple, le programme Des héros se racontent est fondé sur les histoires orales des membres en service ou de Canadiens qui ont fait quelque chose d'extraordinaire en faisant du bénévolat dans le domaine de la commémoration. Ces histoires orales sont affichées sur notre site Web, mais maintenant, des séquences vidéo sont beaucoup utilisées dans les médias sociaux. Elles contribuent grandement à faire connaître ce que ces gens ont vécu, et c'est une belle façon de communiquer leurs histoires et de permettre aux membres de leur famille d'entendre leurs histoires. Pour nous, je pense que le public est plus au courant que ces outils existent pour nos anciens combattants autochtones et les gens qui vivent dans les régions rurales afin qu'ils puissent contribuer et participer. Du point de vue des ressources, la réponse est oui; le problème, c'est qu'il faut sensibiliser davantage les gens et recueillir plus de renseignements à communiquer au public.

À l'avenir, il sera très important de communiquer avec les jeunes. Les vétérans de l'ère moderne sont également très importants. Dans les deux cas, nous avons des Autochtones qui servent et qui ont servi lors du dernier conflit. Notre défi est de sensibiliser les gens. Je suis fière de dire que certaines de nos initiatives des quelques dernières années, y compris les activités importantes qui ont été menées pour souligner des jalons militaires l'an dernier, au Canada et à l'étranger, ont permis d'atteindre des résultats positifs pour sensibiliser les Canadiens. Il y a une plus grande inclusion. Le plus récent dont j'ai parlé, en 2005, était un changement dans l'approche que nous adoptions au ministère et au gouvernement du Canada. Il a eu une incidence sur la façon dont nous examinons nos cérémonies et nos programmes à l'avenir.

• (1145)

M. Bob Bratina: L'une des personnes que nous avons rencontrées à Beauval était un ancien combattant de 98 ans qui a servi en Sicile et en Italie. Il a marché plus de 100 miles pour s'enrôler et, à sa démobilisation, il a marché quelque 100 miles à nouveau. J'ai affiché la photo de cet homme remarquable sur ma page Facebook. Ma communauté de Hamilton compte une grande population italo-canadienne. Les gens étaient très touchés d'apprendre que cet ancien combattant autochtone de 98 ans était allé en Sicile et en Italie. En fait, son meilleur ami a perdu la vie durant la guerre et a été enterré en Italie.

J'étais ravi de voir toute la reconnaissance qu'il a reçue, mais cela m'a rappelé que dans la majorité des conversations que nous avons eues, nous insistions en quelque sorte sur le fait que nous savons ce que ces gens ont fait et, comme un homme l'a dit, sans allégeance: nous l'avons fait simplement parce que nous estimions que c'était la bonne chose à faire.

Nous devons donc faire passer le message, et je suis heureux d'entendre que nous le faisons.

J'ai une question brève sur la rémunération. Cet homme qui a marché 100 miles était métis. On nous a dit que ces hommes n'avaient rien, n'ont rien reçu et n'ont obtenu aucune reconnaissance. On a parlé de rémunération. Est-ce une discussion que l'on tient au ministère?

Mme Faith McIntyre: Je peux dire que nous travaillons activement avec nos collègues de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord dans le cadre des discussions concernant les mécanismes bilatéraux permanents avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les anciens combattants autochtones sont certainement une priorité clé à mesure que le gouvernement va de l'avant, comme vous le savez, dans ses démarches pour promouvoir l'esprit de la réconciliation. C'est certainement une conversation qui est en cours.

Je vous remercie de votre histoire et de votre observation. Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Fraser, vous avez cinq minutes.

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie infiniment les témoins d'être des nôtres et de nous faire part de leurs observations.

Madame Savoie, j'aimerais revenir sur quelque chose dont vous avez parlé tout à l'heure, en réponse à une question de Mme Wagantall, au sujet d'un accord réciproque avec les États-Unis pour offrir des services, par l'entremise d'Anciens Combattants Canada, aux Canadiens qui se sont battus pour l'armée américaine.

Nous avons reçu un témoin devant notre comité il y a quelques semaines, et elle nous a dit qu'aucun service n'était mis à sa disposition, pour autant qu'elle sache. Son époux, qui est maintenant décédé, avait servi dans les forces américaines. Pouvez-vous donner un exemple de ce qu'Anciens Combattants Canada offre comme services à ceux ayant servi aux États-Unis ainsi qu'à leur famille? Quelles mesures sont-elles prises pour établir un dialogue proactif avec ces gens et s'assurer qu'ils sont au courant de ces services?

Mme Maryse Savoie: Ces accords existent depuis les années 1950; ce sont donc de très vieilles ententes.

Au fond, il s'agit des mêmes services qui sont offerts; la seule différence, c'est que nous offrons le service, puis nous envoyons la facture à l'autre pays et nous nous faisons rembourser. C'est la même chose pour les anciens combattants canadiens aux États-Unis ou en Australie. Les autres pays nous refilent la facture, et nous leur remboursons les frais. C'est ainsi que l'accord fonctionne.

Bref, les services sont les mêmes. C'est en fonction des besoins. Si la personne a besoin d'aide à domicile ou de soutien en santé mentale, nous pouvons offrir le service, puis facturer l'autre pays.

M. Colin Fraser: Autrement dit, si nous mettions cette femme, qui a témoigné devant notre comité, en contact avec le ministère des Anciens Combattants, il y a de fortes chances qu'elle et sa famille aient accès à des services.

Mme Maryse Savoie: Je ne peux pas me prononcer sur un cas précis parce que je ne connais pas les faits exacts, mais j'encouragerais sûrement cette personne à communiquer avec nos bureaux.

• (1150)

M. Colin Fraser: Je parle seulement de façon générale.

Anciens Combattants Canada collabore-t-il de façon proactive avec ses homologues américains pour prendre connaissance de ces cas ou pour identifier ces anciens combattants et leur famille qui vivent au Canada afin de veiller à ce qu'ils soient au courant des services mis à leur disposition?

Mme Maryse Savoie: Non, pas à ma connaissance.

M. Colin Fraser: Pensez-vous qu'il y a lieu de faire quelque chose pour faciliter l'identification de ces personnes grâce à une collaboration au-delà de la frontière?

Mme Maryse Savoie: Je prends acte de votre commentaire. Merci.

M. Colin Fraser: Merci.

Je crois, madame McIntyre, que vous venez de dire que le ministère collabore avec Services Couronne-Autochtones pour déterminer certaines mesures qui peuvent être prises afin d'améliorer la prestation de services aux anciens combattants autochtones.

Anciens Combattants Canada transige-t-il directement avec, par exemple, le bureau d'un conseil de bande à l'échelle locale pour savoir quels services sont disponibles et, ainsi, faire passer le message dans les réserves situées au Canada?

Madame McIntyre, pouvez-vous répondre à cette question?

Mme Faith McIntyre: Oui, bien sûr.

Notre travail avec Relations Couronne-Autochtones a une portée très vaste et, sur le plan des politiques, cela repose sur des mécanismes bilatéraux permanents. Je crois donc que Maryse est mieux placée pour vous répondre du point de vue local en ce qui concerne la situation sur le terrain.

Je lui cède la parole.

Mme Maryse Savoie: Cela fait partie de nos efforts visant à rejoindre les partenaires et les intervenants. Lorsque nous établissons un dialogue avec les aînés et les dirigeants, nous communiquons avec certains membres de bandes et tout le reste.

Donc, oui, beaucoup d'efforts sont déployés pour nouer des liens et miser sur ces relations afin de promouvoir nos programmes et de sensibiliser les gens à ce que nous avons à offrir et, au bout du compte, de tendre la main aux anciens combattants et à leur famille.

M. Colin Fraser: Je crois que vous avez raison au sujet de l'importance des activités de sensibilisation et de communication pour informer les gens au sujet des services qui sont mis à leur disposition et pour établir ce lien de confiance et cette relation.

J'ai tout simplement l'impression que, parfois, le ministère pourrait en faire davantage pour mobiliser la collectivité locale, que ce soit par l'entremise du bureau du conseil de bande ou... Nous avons visité le conseil municipal de la réserve des Six Nations, et les gens n'étaient au courant d'aucun programme offert par Anciens Combattants Canada. On trouve là-bas un centre communautaire des anciens combattants, mais celui-ci n'avait aucun document d'Anciens Combattants à distribuer à ses membres.

Je crois que si vous pouviez repérer, par l'entremise des organisations et des gouvernements locaux, les bonnes personnes à qui parler au sein de la collectivité et leur transmettre ces renseignements, ce serait utile.

Mme Maryse Savoie: Absolument. Merci.

M. Colin Fraser: J'aimerais parler maintenant de la question de la commémoration, que M. Bratina vient d'évoquer. Je conviens que c'est très important. J'ai eu la chance, madame Robichaud, de me rendre à Vimy pour les cérémonies commémoratives du 100^e anniversaire, et j'ai trouvé remarquable de voir autant d'anciens combattants autochtones participer à ce voyage, en étant jumelés à des jeunes de partout au Canada.

Je me demande si vous envisagez d'inclure également les jeunes Autochtones dans ce genre de voyages à l'avenir afin de les amener à

comprendre l'histoire de la contribution que les anciens combattants autochtones ont apportée à notre pays.

Mme Hélène Robichaud: Oui, tout à fait.

Je crois que, dans le cadre de nos programmes en 2017, nous avons également mis à l'essai de nouvelles approches. Comme il s'agissait d'un événement destiné à souligner la Première Guerre mondiale, ces anciens combattants sont décédés; il est donc bien évident que nous devons nous assurer de perpétuer leur mémoire.

Quoi de mieux que de créer un lien entre les générations? Ce que nous avons fait au cours des deux dernières années, tant à l'étranger qu'au Canada, c'est essayer d'assurer la présence de jeunes qui représentent une collectivité autochtone afin d'établir un tel lien.

Le président: Merci.

Madame Wagantall, vous avez cinq minutes.

Mme Cathay Wagantall: Merci, monsieur le président.

Madame Savoie, vous avez parlé de l'Unité des vétérans dans la fonction publique, qui a été créée en 2016, et j'aimerais attirer votre attention sur ce que nous avons dit à la sous-ministre adjointe, Elizabeth Stuart, lorsqu'elle était venue témoigner ici, en compagnie des membres de l'équipe des ressources humaines.

Je connais une personne qui veut travailler pour la fonction publique et qui a communiqué avec mon bureau; il s'agit d'un ancien combattant qui participe actuellement à l'Unité interarmées de soutien du personnel. En juin 2018, cette unité n'était toujours pas au courant de l'existence de l'Unité des vétérans dans la fonction publique. Je crois donc que nous avons du travail à faire pour veiller à ce qu'il y ait une telle communication dès que les gens doivent trouver une nouvelle orientation. Ils ignoraient complètement ce programme.

• (1155)

Mme Maryse Savoie: C'est surprenant, parce que ce programme a été lancé durant les Jeux Invictus, à Toronto, à l'occasion du Sommet des carrières pour les vétérans. C'était un grand événement.

Mme Cathay Wagantall: Oui. Cela vous montre à quel point ce genre de situations se produisent à maintes reprises...

Mme Maryse Savoie: Je sais. Il n'y a jamais assez de communication. Je crois que cet exemple en est une preuve, en effet.

Mme Cathay Wagantall: C'est bien correct.

Revenons à la question de la sensibilisation et de la création de réseaux d'entraide. Dans ma circonscription, le Conseil tribal de Yorkton représente, à certains égards, divers groupes de Premières Nations. Si ces gens communiquaient avec vous et vous demandaient de venir leur fournir la formation nécessaire pour, disons, faire en sorte qu'une personne dans chaque réserve soit mise au courant de ces services et soit chargée d'assurer une telle liaison, que se passerait-il?

Mme Maryse Savoie: Nous sommes plus que disposés à le faire. Oui, absolument.

Mme Cathay Wagantall: J'aimerais vous parler des associations d'anciens combattants autochtones. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec un certain nombre d'entre elles. Encore une fois, elles ont été créées par les Autochtones pour répondre aux besoins des anciens combattants de leurs collectivités. À bien des égards, ces associations font le travail de la Légion. Bien entendu, à une certaine époque, les anciens combattants autochtones n'avaient pas le droit de faire partie de la Légion, et c'est pourquoi ces associations sont devenues leur source de soins.

Je me demande dans quelle mesure vous communiquez également avec ces associations, pour peu que vous soyez au courant de leur existence, afin de nouer ce genre de relations puisqu'elles connaissent les anciens combattants.

Mme Maryse Savoie: J'ai une liste de partenaires avec qui nous avons collaboré. Il s'agit surtout de la Légion royale canadienne et des autorités sanitaires locales. Je pourrais vous donner, si vous le souhaitez, quelques exemples de partenaires que nous...

Mme Cathay Wagantall: Ce n'est pas nécessaire. Je me demande simplement s'il s'agit d'une source pour vous aussi.

Mme Maryse Savoie: Oh oui.

Mme Cathay Wagantall: Je sais qu'en Saskatchewan, ces associations jouent un rôle très important.

Mme Maryse Savoie: Nous sommes ouverts à toute forme de collaboration qui pourrait nous aider à rejoindre les anciens combattants.

Mme Cathay Wagantall: Dans un autre ordre d'idées, je sais que la jeune génération est plus à l'aise avec le compte Mon dossier ACC et la communication en ligne. Nous encourageons cela, mais nous avons parlé des difficultés rencontrées à cet égard dans les régions rurales et éloignées.

Le premier ministre était en Saskatchewan l'été passé, si je me souviens bien, et il essayait d'utiliser son téléphone cellulaire alors qu'il se trouvait sur une ferme. Il a alors dit: « Wow, oui, c'est vraiment difficile ici. » Pourtant, il était à 15 minutes de la capitale provinciale. Cela vous donne une idée, encore une fois, de la difficulté qu'éprouvent beaucoup de gens à accéder aux services de la manière escomptée, mais le fait est qu'ils ont vraiment besoin de plus d'occasions de communication en face-à-face.

Mme Maryse Savoie: Oui, absolument. Je suis d'accord.

Mme Cathay Wagantall: Je crois que c'est tout ce que j'avais à dire.

Le président: Merci.

Madame Lambropoulos, vous avez cinq minutes.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Je partagerai mon temps de parole avec Doug.

Merci d'être là avec nous aujourd'hui pour répondre à certaines de nos questions.

[Français]

Madame Savoie, vous avez mentionné qu'on ne connaît pas le nombre exact de vétérans dans le Nord du pays, dans les territoires. C'est certain qu'on ne peut pas les aider de la meilleure façon, si on ne sait pas qu'ils existent ou combien il y en a.

Que pensez-vous que notre gouvernement et votre ministère peuvent faire pour améliorer cela afin de mieux connaître le nombre d'anciens combattants qui vivent dans le Nord?

Mme Maryse Savoie: J'aimerais apporter une clarification.

Nous savons que, dans les trois territoires, la population de vétérans est estimée à 1 900. Ce qu'on ne sait pas, c'est le nombre de vétérans qui sont d'origine autochtone.

Mme Emmanuella Lambropoulos: D'accord.

Alors, peut-être qu'il faudrait mieux travailler avec...

Mme Maryse Savoie: Il faudrait raffiner les statistiques issues du recensement fait au Canada. Il est absolument certain que cela nous aiderait à clarifier la situation, à déterminer où sont nos clientèles dans les territoires et, peut-être, à y concentrer nos efforts davantage.

Mme Emmanuella Lambropoulos: D'accord, je vous remercie.

Vous avez parlé d'un centre d'excellence. Vous avez parlé beaucoup de technologie et de la façon dont elle peut améliorer l'accessibilité aux services.

Pouvez-vous nous dire comment cela va apporter davantage d'aide aux territoires dans le Nord, où la technologie ne se trouve pas nécessairement? Avez-vous d'autres façons de mieux faire de l'intervention directe dans ces communautés?

Mme Maryse Savoie: Je ne sais pas si Mme McIntyre veut répondre.

Je peux commencer à le faire et, madame McIntyre, vous pourrez renchérir sur ce que je dirai.

Le centre d'excellence qui a été annoncé est un centre d'excellence en santé mentale. C'est sûr que, plus on développe l'expertise en santé mentale, plus cela aide l'ensemble des vétérans. On aura peut-être l'occasion d'y faire de la recherche spécifiquement sur les besoins des vétérans autochtones mais, pour le moment, c'en est encore à l'étape initiale. C'est donc à développer à l'avenir.

• (1200)

Mme Emmanuella Lambropoulos: D'accord, merci beaucoup.

Monsieur Eyolfson, je vous cède le temps de parole qu'il me reste.

[Traduction]

M. Doug Eyolfson (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, Lib.): Merci beaucoup.

Comme mon temps de parole est limité, j'aimerais revenir sur un sujet dont Mme Wagantall et M. Fraser ont tous deux parlé. Nous avons reçu comme témoin une femme dont le mari était dans l'armée américaine. Il est mort au combat, et elle nous a expliqué avoir du mal à entrer en communication avec le ministère des Anciens Combattants.

Je sais que vous ne pouvez pas vous prononcer sur un cas précis et qu'il est impossible de tirer des conclusions sur tout un système à partir d'un seul cas, mais selon les lois de la statistique, un cas en cache sûrement d'autres.

Votre ministère sait-il si des anciens combattants ayant servi aux États-Unis ou leur famille font face à ce genre de problème? Avez-vous entendu parler de cas, actifs ou non, où l'on travaille à remédier à de telles difficultés?

Mme Maryse Savoie: Honnêtement, je n'en ai pas entendu parler, pour ma part. Je ne sais pas si mes collègues sont au courant ou si Faith en sait quelque chose.

M. Doug Eyolfson: Je lance la question à vous trois.

Non? Très bien.

Serait-il une bonne occasion, à ce stade-ci, de peut-être mener des activités de sensibilisation et de lancer un appel, par l'entremise de ces collectivités, pour déterminer s'il y a des anciens combattants ou des familles d'anciens combattants qui se trouvent dans une telle situation et qui éprouvent ce genre de difficultés? Il s'agit d'un seul cas, mais cela fait huit mois que cette personne attend une réponse de la part du ministère des Anciens Combattants.

De plus, beaucoup d'anciens combattants autochtones ont dit qu'ils se retrouvent pris dans une partie de ping-pong entre Anciens Combattants Canada et Affaires autochtones parce qu'ils sont autochtones. Dans le cas de cette personne, on dirait bien qu'il s'agit, pour ainsi dire, d'une partie de ping-pong à trois joueurs: le ministère des Anciens Combattants, le ministère des Affaires autochtones et les forces armées américaines.

Pour l'instant, elle se rend, je crois, à Minot, au Dakota du Nord, à ses frais, pour obtenir les services nécessaires parce qu'elle a passé tant de temps à essayer d'y avoir accès.

Je recommande donc qu'Anciens Combattants Canada commence à fouiller dans les dossiers et à repérer de tels cas parce que, comme je l'ai dit, s'il y en a un, cela signifie qu'il doit y en avoir d'autres. Même un seul cas de ce genre en est probablement un de trop, et il faut remédier à la situation.

Merci.

Le président: Nous allons faire une pause et, au retour, nous passerons à notre deuxième groupe de témoins.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier, toutes les trois, de votre témoignage aujourd'hui et de votre dévouement envers les hommes et les femmes qui ont servi notre pays.

Je sais que vous avez eu droit à des questions qui méritaient peut-être des réponses plus détaillées ou pour lesquelles vous devez faire parvenir des renseignements supplémentaires au Comité. Je vous invite à les transmettre à la greffière, qui s'occupera de nous les distribuer. Merci de votre présence aujourd'hui.

Nous allons faire une pause de trois minutes.

- _____ (Pause) _____
-
- (1205)

Le président: Nous en sommes maintenant à la deuxième heure de notre réunion.

Nous sommes heureux d'accueillir, une fois de plus, Phillip Ledoux, vice-président de la section de Prince Albert, qui s'était joint à nous par vidéoconférence la semaine dernière, mais nous avons eu ensuite des problèmes techniques.

Bon retour, monsieur Ledoux.

Nous recevons également, à titre personnel, Whitney Lackenbauer, professeur au département d'histoire de l'Université St. Jerome's.

Monsieur Lackenbauer, nous allons commencer par vous. Vous avez 10 minutes.

M. Whitney Lackenbauer (professeur, Department of History, St. Jerome's University, à titre personnel): Bonjour. C'est un honneur pour moi de comparaître aujourd'hui devant le Comité permanent des anciens combattants.

Comme on vient de le dire, je m'appelle Whitney Lackenbauer. Je suis professeur d'histoire à l'Université St. Jerome's et à l'Université de Waterloo. Je suis également lieutenant-colonel honoraire du 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens, situé à Yellowknife et composé de 60 patrouilles qui couvrent les 3 territoires canadiens et le Nord de la Colombie-Britannique.

Je tiens à souligner que je comparais devant le Comité à titre personnel, et non à titre de représentant officiel de l'Armée canadienne. Veuillez donc tenir compte de mon opinion en conséquence.

D'abord, un petit mot sur mon parcours. Je m'intéresse aux questions concernant les anciens combattants autochtones depuis le milieu des années 1990. À l'époque, le sujet commençait à attirer de plus en plus d'attention politique à Ottawa, grâce aux efforts de défense vigoureux déployés par les organisations autochtones et les associations d'anciens combattants.

J'aimerais faire écho aux propos de M. Sheffield, qui a témoigné devant vous le mois dernier, pour saluer les mesures positives qui ont été prises au cours des deux dernières décennies par le gouvernement du Canada afin de reconnaître et d'honorer le fier passé des Autochtones dans les Forces armées canadiennes, en plus d'offrir une indemnisation aux anciens combattants des Premières Nations pour le traitement inéquitable qui leur a été réservé après la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée.

Il y a environ 10 ans, Scott et moi avons rédigé un article dans lequel nous affirmions que les anciens combattants autochtones ne sont plus des guerriers oubliés. Ils sont devenus partie intégrante de l'histoire militaire canadienne. Songeons à des soldats comme Francis Pegahmagabow et Tommy Prince, qui sont largement reconnus comme des Canadiens d'importance historique nationale. Le Monument commémoratif des anciens combattants autochtones ici, au centre-ville d'Ottawa est un exemple tangible de cette reconnaissance, de même que la place très visible et importante qu'occupent les militaires en service et les anciens combattants autochtones — qu'ils fassent partie des collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits — dans les défilés nationaux du jour du Souvenir, les cérémonies commémoratives et les pèlerinages à l'étranger.

Malgré tout, je crois qu'on pourrait et devrait prêter davantage attention aux anciens combattants membres des collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits ayant servi pendant et après la guerre froide, ainsi qu'au rôle du personnel des Forces armées canadiennes ayant défendu notre pays à l'intérieur de nos frontières. À cet égard, je songe aux Rangers canadiens et aux types de services uniques qu'ils offrent.

Je vous prie de m'excuser si je couvre un sujet que certains d'entre vous connaissent assez bien, mais je tiens à vous fournir quelques renseignements de base sur les Rangers parce que j'estime que leur statut, leur mandat de service et leur rôle sont souvent mal compris. J'ai remis au Comité un document de deux pages, qui donne un aperçu de certains faits élémentaires sur les Rangers. Je suis désolé si la version française n'est pas de bonne qualité. Ma traduction pourrait laisser à désirer.

Dans mon exposé d'aujourd'hui, j'ai l'intention d'aborder certains aspects que le Comité pourrait juger bon d'examiner en ce qui concerne les Rangers dans le contexte du ministère des Anciens Combattants.

Premièrement, les Rangers sont un sous-élément de la Force de réserve des Forces armées canadiennes; ils sont donc des membres actifs des forces armées. Ils ne font pas partie d'un programme comme Bold Eagle ou les Rangers juniors canadiens. Ils sont des réservistes au sein d'unités militaires qui mènent des missions de sécurité nationale et de protection civile dans les régions peu peuplées nordiques, côtières et isolées du Canada, là où d'autres éléments des forces armées ne peuvent intervenir de manière convenable ou économique.

Les Rangers ne sont pas des soldats, mais des réservistes qui sont les yeux, les oreilles et la voix de l'Armée canadienne dans les régions éloignées, et ils font profiter nos soldats de leur expertise et leurs conseils lors d'opérations et d'exercices. Il est important de garder cela en tête, car je crains toujours que les informations véhiculées au sujet du programme des Rangers perpétuent des conceptions erronées, à savoir qu'il s'agit d'un programme semblable à celui des cadets ou des Rangers juniors canadiens et que les Rangers ne sont pas des membres à part entière des Forces armées canadiennes, ce qui est faux — ils sont bel et bien des membres à part entière des Forces armées canadiennes.

Le modèle de financement des Rangers repose sur un salaire annuel de 12 jours, à l'appui de l'instruction qu'ils reçoivent et des patrouilles qu'ils effectuent. Ils sont également rémunérés pour toute autre tâche officielle, ainsi que pour l'usure de leurs véhicules et de leur équipement personnels qu'ils utilisent dans le cadre de leurs activités. En plus des entraînements annuels en milieu communautaire, les Rangers mènent des patrouilles de surveillance et de présence ou de protection de la souveraineté, recueillent des renseignements locaux d'importance militaire et signalent des activités ou des phénomènes inhabituels qu'ils observent dans le cadre de leur vie quotidienne.

En outre, ils appuient ou dirigent des efforts d'aide humanitaire, des interventions en cas de catastrophe et des opérations de recherche et de sauvetage sur leurs terres. Ces activités les exposent souvent au danger, et le risque de perdre une jambe, un bras ou même la vie est souvent bien réel dans les exercices et les opérations dans le Nord. Il n'y a rien d'ordinaire dans bon nombre de ces opérations ou activités d'entraînement.

Deuxièmement, bien que la majorité des Rangers soient des Autochtones, surtout dans l'Inuit Nunangat et dans certaines régions du Nord territorial et provincial, il ne s'agit pas d'un programme autochtone ni d'une unité autochtone. La participation au programme des Rangers est ouverte aux Canadiens de tous les horizons, mais étant donné l'emplacement des patrouilles, lesquelles sont d'ailleurs encouragées à refléter les caractéristiques démographiques de la population locale, la plupart des Rangers sont effectivement des Canadiens autochtones.

Une mise en garde s'impose toutefois: les statistiques officielles que j'ai reçues de l'armée reposent sur des sondages d'auto-identification incomplets et révèlent qu'environ 30 % des Rangers seraient d'origine autochtone. Or, ces statistiques sont fondées sur un sondage très incomplet et des taux de participation autochtone nettement sous-déclarés dans certains groupes de patrouilles — je crois, en particulier, dans le 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens et le 3^e Groupe de patrouilles des Rangers canadiens dans le Nord de l'Ontario.

Il est important d'avoir accès à des données plus fiables sur les taux de participation des Autochtones, y compris sur les besoins uniques des anciens combattants autochtones, et ce, pour plusieurs raisons.

• (1210)

Je trouve également ironique que les statistiques sur les Rangers soient souvent exclues des statistiques officielles sur la participation des Autochtones dans les Forces canadiennes, ce qui a un double effet: non seulement cela traite les Rangers comme s'ils n'étaient pas de vrais réservistes, ce qui est injuste et faux, mais cela dévalue le service militaire unique exécuté par les Rangers, lequel s'est avéré très attrayant pour beaucoup de peuples autochtones dans les collectivités nordiques et côtières isolées. J'aimerais également

souligner qu'au moins 21 % des Rangers canadiens de tout le Canada sont des femmes, ce qui est beaucoup plus près de l'objectif d'un quart fixé par les Forces armées canadiennes, comparativement à la Force régulière ou à la Première réserve. C'est une belle réussite.

Parlons maintenant des problèmes précis concernant les anciens combattants ayant fait partie des Rangers canadiens. Il pourrait être utile pour le Comité de prendre connaissance de leurs conditions de service uniques afin d'évaluer les besoins des anciens combattants autochtones ayant servi dans les Rangers et les difficultés à répondre à ces besoins.

Premièrement, étant donné que les Rangers ne sont pas assujettis à des normes opérationnelles minimales liées à l'universalité du service, notamment à la norme opérationnelle relative à la condition physique, et qu'ils ne subissent pas un examen de santé avant de s'enrôler, cela pourrait compliquer les efforts visant à discerner les blessures ou maladies liées au service de celles qui existaient déjà. Voilà qui pourrait influencer sur les allocations pour incidence sur la carrière, les indemnités pour blessure grave ou les prestations et pensions d'invalidité.

Deuxièmement, comme il n'y a pas d'âge de retraite obligatoire pour les Rangers, rares sont ceux qui s'identifient comme d'anciens combattants des Rangers dans le Nord. En fait, je n'ai jamais entendu quelqu'un se désigner comme tel. Ils se présentent peut-être comme « anciens Rangers », mais jamais comme anciens combattants. Les Rangers peuvent servir tant qu'ils en sont capables physiquement et mentalement, en fonction de leur patrouille et de leur culture locale, et on valorise les aînés pour les connaissances traditionnelles et locales et les compétences liées à la terre qu'ils apportent à l'organisation des Rangers.

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, certains Rangers ont servi alors qu'ils avaient largement dépassé les 80 ou 90 ans. D'ailleurs, demain, je serai à la cérémonie de passation de commandement du 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens à Yellowknife, où deux Rangers recevront leur CD4: le Ranger Oookookoo Quaraq de la patrouille de Pond Inlet, pour ses 52 années de service continu, et le Ranger Ilkoo Angutikjuak, un membre de la patrouille de Clyde River, qui a servi de manière continue depuis 53 ans. La décision de continuer à servir, au lieu de demander une libération volontaire, a évidemment des répercussions sur leur accès à certains avantages et services du ministère des Anciens Combattants.

Je m'écarte du sujet, cependant.

L'ombudsman des Forces canadiennes a récemment produit un rapport qui fait état des facteurs pouvant influencer sur l'accès des Rangers canadiens aux soins de santé et aux avantages sociaux auxquels ils ont droit. Je ne tenterai pas de vous résumer tout ce qui est abordé dans le rapport. J'ai inclus les principales recommandations dans le document de deux pages que je vous ai distribué.

Certains des problèmes cernés par l'ombudsman pourraient intéresser directement le Comité. Mentionnons, entre autres, la méconnaissance, chez les Rangers, des prestations de soins de santé auxquelles ils ont droit comme réservistes, ainsi que le manque de sensibilisation aux prestations offertes par Anciens Combattants, comme la compensation pour les maladies et les blessures liées au service, le soutien pendant la transition vers la vie civile, l'aide financière et le soutien pour la santé et le bien-être.

Le rapport révèle que 89 % des Rangers blessés en service n'ont pas soumis de demande de prestations et que la plupart des Rangers ont omis de déclarer leurs maladies et blessures ou d'en assurer un suivi rigoureux. Cela pourrait nuire à leur accès aux soins de santé et aux avantages connexes auxquels ont droit les anciens combattants.

Par ailleurs, de nombreux Rangers, en tant qu'habitants de collectivités éloignées, ont un accès limité aux soins médicaux spécialisés, y compris aux services de santé mentale, comparativement aux Canadiens dans d'autres régions du pays, et ils doivent se déplacer à l'extérieur de leurs collectivités pour recevoir des soins de santé des Forces armées canadiennes. Beaucoup de Rangers ont souligné qu'ils sont réticents à quitter leurs collectivités et leurs réseaux de soutien pour obtenir ce genre de soins.

Le rapport de l'ombudsman met aussi en évidence la nécessité d'éliminer l'ambiguïté et l'incohérence dans un certain nombre de politiques, d'ordres et d'instructions concernant les droits et l'admissibilité des Rangers aux soins de santé, et cela pourrait s'appliquer de façon plus générale aux prestations destinées aux anciens combattants.

Enfin, et c'est l'aspect le plus direct, le rapport a révélé que la plupart des Rangers ne savent pas qu'ils peuvent avoir droit aux avantages et aux services du ministère des Anciens Combattants en tant que membres en service ou anciens combattants.

En ce qui concerne d'autres sujets précis que le Comité pourrait peut-être souhaiter étudier, je ne suis pas sûr si le soutien du revenu des Forces armées canadiennes s'applique aux Rangers ou si les anciens Rangers ont accès au Fonds d'urgence pour les vétérans, qui est conçu pour régler le problème d'itinérance chez les anciens combattants. Par ailleurs, je ne sais pas si les Rangers ont droit à l'allocation pour études et formation à l'intention des anciens combattants. Je n'ai pas les réponses à ces questions. Je voudrais certes voir les résultats d'une évaluation délibérée des besoins avant de proposer, à ce stade-ci, que ces domaines méritent une attention particulière ou un investissement de ressources.

Quoi qu'il en soit, le message à retenir est simple: les Rangers devraient être plus au courant des prestations qui sont accordées aux anciens combattants et qui sont mises à leur disposition à titre de réservistes. C'est, selon moi, évident. Si cette information ne leur est pas communiquée, on devrait la leur expliquer à un moment donné au cours de leur entraînement ou, à tout le moins, on devrait regrouper les renseignements dans une petite brochure ou une page Web que l'on pourrait ensuite faire traduire dans diverses langues autochtones et distribuer aux Rangers.

J'espère que cette courte introduction vous a été utile. Je serai certainement heureux de répondre à vos questions et observations.

• (1215)

Le président: Merci.

Nous retournons maintenant à la vidéoconférence. Nous recevons, depuis Saskatoon, Phillip Ledoux, qui est vice-président de la section de Prince Albert de l'Association des Premières Nations de Saskatchewan.

Nous sommes heureux de vous revoir, Phillip. La parole est à vous.

M. Phillip Ledoux (vice-président, Prince Albert, Association des Premières Nations de Saskatchewan): Merci beaucoup, monsieur Ellis. Bon matin à vous et aux membres de votre comité.

J'aimerais d'abord revenir sur quelques observations que j'ai faites la semaine dernière, après quoi je passerai à l'exposé d'aujourd'hui.

Premièrement, l'Association des Premières Nations a pour vision d'assurer l'égalité de tous ses membres et de combler l'écart entre la qualité de vie des anciens combattants des Premières Nations et celle des anciens combattants non autochtones et de leur famille.

Beaucoup de promesses historiques ont été faites aux anciens combattants des Premières Nations, et bon nombre d'entre elles sont passées entre les mailles du filet. La semaine dernière, conformément à votre demande, nous vous avons présenté, entre autres, une proposition de soutien soumis en septembre 2017. Là encore, nous n'avons reçu aucune réponse de l'État.

Parce que nous sommes des anciens combattants et que nous avons vécu des conflits armés, nous sommes confrontés à une vague de besoins en santé mentale dans nos collectivités et, à cet égard, une intervention de soutien est nécessaire. Les problèmes de santé mentale, en particulier le trouble de stress post-traumatique, sont aigus et croissants, non seulement pour les anciens combattants, mais aussi pour les collectivités des Premières Nations.

Voilà donc certaines des questions que j'ai soulignées lors de notre premier témoignage. Maintenant, je vais faire mon exposé pour cette partie de l'exercice.

Je vous remercie de m'avoir invité à revenir vous parler des questions cruciales auxquelles font face les anciens combattants des Premières Nations de la Saskatchewan. Les enjeux dont je parle soulèvent de grandes préoccupations depuis longtemps, et leur gravité atteint maintenant un point culminant. Ces questions doivent être résolues immédiatement pour offrir un recours aux anciens combattants.

Lorsque les anciens combattants des Premières Nations ont répondu à l'appel du service, ils ont combattu et, dans certains cas, perdu la vie aux côtés de leurs frères d'armes non autochtones. C'est quelque chose que nous étions prêts à faire; par contre, nous n'étions pas prêts à recevoir le traitement qu'on nous a réservé par la suite. Une grande injustice a été perpétrée contre les familles que les anciens combattants ont laissées derrière eux. Même si les familles avaient droit aux prestations pour conjoint survivant ou veuf, voici ce qui s'est réellement passé: les agents des Indiens dans les réserves ont jugé que les veuves et les familles des anciens combattants décédés étaient des pupilles dont le sort dépendait de la bienveillance de l'agent des Indiens.

Cela signifiait que, dans bien des cas, les prestations pour les veuves et leur famille n'ont jamais été distribuées au-delà des agents des Indiens eux-mêmes, et nous en avons des preuves écrites. Les veuves et les familles étaient laissées-pour-compte et forcées de composer avec la perte de leurs proches, tout en devant assumer l'entière responsabilité de subvenir aux besoins de leur famille. Cette injustice n'a jamais été corrigée. Nous n'avons aucune idée du nombre de familles qui ont vécu une telle situation.

Ce que nous savons, c'est que bon nombre des familles des anciens combattants qui ont péri dans des conflits ont été victimes de la rafle des années 1960, parce que l'État les a privées de tout moyen pour continuer à prendre soin de leur famille. Il n'y a jamais eu de réparation pour ces veuves ou leur famille.

•(1220)

L'autre question que j'aimerais soulever, ce sont les délais d'attente pour recevoir des services auprès du ministère des Anciens Combattants. Il est bien connu que les services dans les réserves sont, au mieux, limités et, au pire, inexistantes. De nombreux anciens combattants doivent attendre des années avant que leurs demandes soient traitées. À l'étape du traitement des demandes, le ministère ne tient aucunement compte de la façon dont les anciens combattants sont censés avoir accès aux services; il ne vérifie pas non plus si les services existent ou non.

Le ministère des Anciens Combattants suppose que l'accès aux services dans les réserves est le même que celui dans les centres urbains hors réserve. Ce n'est absolument pas le cas. Lorsqu'il n'existe aucun service dans une réserve, les anciens combattants ont deux choix: ou bien ils s'en privent, ou bien ils absorbent les coûts personnels pour accéder aux services hors réserve. Les anciens combattants des Premières Nations ont besoin d'un processus de traitement précis qui tient compte de la proximité et de l'accès aux services requis. De plus, ils ont besoin d'un intervenant pouvant les aider tout au long du processus de demande et d'appel.

Le prochain sujet dont je vais parler ne devrait étonner personne. La fréquence généralisée du suicide chez les anciens combattants est un enjeu d'ordre national. Pour les anciens combattants des Premières Nations, la question de la santé mentale et du suicide est d'une extrême urgence, et ce problème n'a pas été réglé comme il se doit. Il n'existe aucune base de données nationale exhaustive permettant de distinguer les taux de suicide entre les anciens combattants des Premières Nations et les anciens combattants non membres des Premières Nations. Ajoutons à cela l'absence de tout mécanisme permettant de différencier les taux de suicide chez les anciens combattants vivant dans les réserves et ceux vivant hors réserve.

En raison du manque d'infrastructures et de services dans les réserves, il faut envisager d'emblée de fournir des services complets de santé mentale aux anciens combattants, peu importe où ils habitent. Le suicide et les problèmes de santé mentale ne touchent pas seulement les récents anciens combattants, mais bien tous les anciens combattants, et ce, tout au long de leur vie, peu importe leur nombre d'années de service.

Un autre point que j'aimerais signaler au Comité concerne les monuments en l'honneur des anciens combattants. Plusieurs collectivités des Premières Nations ont demandé des fonds pour ériger de tels monuments, mais leurs demandes sont restées lettre morte ou elles ont été refusées. Sachez aussi que notre rêve est de mettre à la disposition des anciens combattants des Premières Nations et de leur famille des installations très semblables à celles des légions offrant des services similaires.

Permettez-moi de faire une dernière observation sur les monuments en l'honneur des anciens combattants. Je viens de la Première Nation de Mistawasis, dans le centre-nord de la Saskatchewan. Depuis la guerre des Boers, environ 80 de nos hommes et femmes se sont enrôlés dans les forces armées et, jusqu'ici, aucun monument n'a été érigé là-bas pour rendre hommage à ces gens.

Je tiens à remercier le Comité permanent de m'avoir permis de parler de ces enjeux cruciaux, et j'ai hâte de voir des changements positifs non seulement pour les anciens combattants des Premières Nations, mais pour tous les anciens combattants.

•(1225)

Sur ce, je suis prêt à répondre aux questions des membres du Comité.

Le président: Merci.

Compte tenu de notre manque de temps, nous allons devoir procéder à des séries d'interventions de quatre minutes.

Nous allons commencer par Mme Wagantall.

•(1230)

Mme Cathay Wagantall: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux d'être venus aujourd'hui. Nous traitons de deux sujets fort différents...

M. Phillip Ledoux: Pardonnez-moi. Pourriez-vous parler un peu plus fort, s'il vous plaît?

Mme Cathay Wagantall: Bien sûr.

Nous abordons deux centres d'intérêt en ce moment, Phillip. J'espère que, pendant mon intervention de quatre minutes, je serai en mesure d'accorder un peu de temps à chacun d'entre vous.

Premièrement, Whitney, vous avez parlé des besoins reconnus dans le Nord. Ils sont assez typiques de toutes les régions rurales, bien qu'à mon avis, ils s'accroissent probablement plus on avance dans le Nord. Cela dit, quelle est la pratique actuellement en vigueur en matière de déclaration et de suivi des blessures et d'autres problèmes subis par les Rangers canadiens?

M. Whitney Lackenbauer: À ce sujet, je vous renverrais au rapport de l'ombudsman du MDN et des FAC. Ils ont mené des recherches plus approfondies à cet égard, et ils en ont conclu qu'il n'y a pas de données fiables à ce sujet. Je n'ai nullement l'intention de parler au nom du Bureau de l'ombudsman, mais ses employés ont déterminé qu'il est absolument nécessaire de s'assurer que le suivi des maladies et des blessures est conforme à la pratique appropriée qui a été adoptée pour les réservistes. Je pense que son application est plus répandue au sein des réserves, alors qu'elle peut être problématique au sein des FAC, car certains membres en service hésitent à signaler qu'ils ont souffert d'une maladie ou subi une blessure, par crainte que ces renseignements soient utilisés contre eux au moment de leur libération.

Compte tenu de la nature officieuse du processus utilisé pour donner le feu vert aux Rangers avant qu'ils s'aventurent sur le terrain, je pense qu'il faudra aussi tenir compte de certaines des préoccupations des Rangers en vue de nous assurer qu'ils sont à l'aise de communiquer cette information et de faire un suivi à son égard.

Mme Cathay Wagantall: Merci.

Phillip, pouvez-vous m'entendre maintenant?

M. Phillip Ledoux: Je vieilliss, et mon ouïe devient...

Mme Cathay Wagantall: Je comprends. Mon mari et moi lisons sur les lèvres maintenant...

Des voix: Oh, oh!

Mme Cathay Wagantall: ... dans plus d'une situation.

Après avoir fait ce commentaire ridicule, je tiens effectivement à vous parler des préoccupations relatives au suicide chez les vétérans. Notre comité a entendu dire encore et encore à quel point le suicide est assurément une préoccupation croissante chez les vétérans autochtones, mais aussi en général. Personnellement, je suis au courant du décès par suicide de deux vétérans la semaine dernière.

Selon vous, comment se fait-il que nous n'ayons pas pris les mesures qui s'imposent pour assurer le suivi d'un phénomène comme celui-ci?

M. Phillip Ledoux: J'ai parlé à un assez grand nombre de vétérans, autochtones ou non, et nous partageons les mêmes convictions. Des comités à Ottawa tentent d'apaiser nos inquiétudes concernant des vétérans, mais personne ne comprend un vétéran mieux qu'un autre vétéran. Nous pensons que le personnel du programme qui s'occupe des problèmes de santé mentale, du trouble de stress post-traumatique, devrait être composé de militaires qui ont vécu ces problèmes personnellement.

Nous avons parlé à des gens qui nous ont dit: « Nous savons. Nous comprenons ». Non, vous ne comprenez pas les épreuves que nous avons traversées. Il faudrait que vous ayez vécu ces événements.

Mme Cathay Wagantall: Merci beaucoup. Je vous suis reconnaissante de vos réponses.

Le président: Monsieur Eyolfson, vous disposez de quatre minutes.

M. Doug Eyolfson: Merci beaucoup.

Je vous remercie tous les deux d'être venus.

Monsieur Ledoux, vous avez mentionné des familles — ce n'est pas la première fois que j'en entends parler d'une histoire de ce genre, mais ce récit me choque encore — qui, comme vous le dites, étaient considérées comme étant sous la tutelle de l'agent des sauvages, et dont les prestations ont été retenues. C'est honteux. En tant que Canadien, j'ai honte d'entendre dire que cela s'est produit.

Je me demande si vous avez une idée du nombre d'années qui se sont écoulées depuis ces événements. Est-ce récent ou de l'histoire ancienne? Quand cela est-il survenu pour la dernière fois?

•(1235)

M. Phillip Ledoux: Il n'y a pas très longtemps — assez récemment.

M. Doug Eyolfson: Je craignais que ce soit votre réponse.

M. Phillip Ledoux: J'aimerais également formuler une observation à propos des légions. Ces organisations sont censées améliorer les services destinés aux vétérans et à leur famille. Personnellement, nous avons observé une différence dans les services offerts.

Dans certains cas, elles ont refusé carrément de servir des anciens combattants autochtones. J'ai parlé à un vétéran en particulier, qui portait son uniforme et ses médailles — il avait servi en Corée — quand il est entré dans la légion et qu'on lui en a refusé l'accès. Pourquoi? Est-ce ce pour quoi nous nous sommes battus? Est-ce ce pour quoi nous portons l'uniforme?

M. Doug Eyolfson: Je le répète, je n'étais pas au courant de cela. C'est honteux. Vous avez raison; ce n'est pas ce pour quoi vous vous êtes battu, et je m'en excuse.

Manifestement, nous avons énormément de chemin à faire, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous menons l'étude qui nous occupe en ce moment. Nous voulons découvrir les problèmes qui existent et les mesures que nous pouvons prendre pour les régler. Cela ne peut améliorer ce qui est survenu dans le passé, mais j'espère que cela nous permettra d'améliorer les choses à venir.

Poursuivons. Monsieur Lackenbauer, comme je tiens à entendre des observations de la part des deux témoins, pourriez-vous parler de la relation entre les militaires et les Autochtones, comparativement à ce qui se passe dans d'autres pays du monde entier? Comme vous le savez peut-être, l'une de nos anciennes études était comparative.

Pouvez-vous nous dire la place que nous occupons dans le classement mondial, ou comment les autres pays traitent leurs vétérans autochtones?

M. Whitney Lackenbauer: Certainement.

Comme M. Sheffield vous l'a mentionné il y a quelques semaines, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et d'autres sociétés colonisées par les Britanniques ont pris de formidables initiatives à cet égard. Je précise de nouveau qu'il y a de nombreux points communs entre les situations de tous ces pays.

De plus, tout dépend de l'époque que nous examinons. Certes, il y a beaucoup de points en commun entre les traitements infligés par l'ensemble de ces pays aux vétérans autochtones des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. M. Sheffield rédige en ce moment un livre avec l'Australien, Noah Riseman, qui met en relief bon nombre de ces enjeux, et M. Riseman a assurément mené de nombreuses recherches sur ce qui se passe en Australie et en Nouvelle-Zélande.

En ce qui concerne certaines des pratiques qui sont propres aux vétérans autochtones, je pense que des chercheurs américains ont produit quelques documents très intéressants portant sur les vétérans de la guerre du Vietnam, à savoir les Amérindiens qui ont servi pendant la guerre du Vietnam, et sur certaines des pratiques visant à concevoir des mécanismes adaptés à leur culture pour les aider à réintégrer la vie civile. Ces documents pourraient contribuer à éclairer certains des renseignements généraux réunis dans le cadre de votre étude.

Il est difficile d'estimer de façon générale comment le Canada se classe par rapport aux autres pays. Comme M. Ledoux nous l'a exposé, les enjeux et les difficultés vécues par les vétérans autochtones de tous ces pays ont certainement de nombreux points en communs.

Toutefois, je pense que certains des efforts déployés au cours des 10 à 15 dernières années afin de reconnaître ces problèmes et de tenter de mettre en œuvre un genre de réconciliation ont été accueillis favorablement non seulement au Canada, mais aussi dans d'autres pays.

Le président: Merci.

Monsieur Johns, vous disposez de quatre minutes.

M. Gord Johns: Merci.

Premièrement, monsieur Lackenbauer, j'espère que vous ne voyez pas d'inconvénient à transmettre demain les félicitations et les remerciements de notre comité aux habitants de Whitehorse. J'espère aussi que vous obtiendrez les réponses aux questions que vous avez présentées à Anciens Combattants Canada.

Je vais commencer par interroger M. Ledoux. Je vous remercie de votre service, monsieur.

Vous avez dit que personne ne comprenait mieux un vétéran qu'un autre vétéran. Nous avons entendu dire que les Américains avaient pour objectif de doter 30 % des postes d'intervenant de première ligne avec d'anciens vétérans.

Si Anciens Combattants Canada employait des vétérans autochtones désignés et des agents de liaison autochtones pour servir les vétérans autochtones, cela vous aiderait-il?

M. Phillip Ledoux: Très probablement.

Cette idée est très louable, mais nous n'avons pas encore été témoins de sa mise en œuvre.

M. Gord Johns: D'accord. Je le supposais.

Dernièrement, nous avons entendu des membres de collectivités rurales. Cela a eu lieu au cours d'une séance du Conseil consultatif ministériel sur la santé mentale, qui ne s'était pas réuni depuis assez longtemps. Cependant, ils ont recommandé la construction de centres de soins en établissement.

Convenez-vous que les vétérans atteints de troubles de stress post-traumatique bénéficieraient d'avoir accès à un centre de soins en établissements? Nous ne pouvons pas affecter des ressources dans l'ensemble du pays, mais nous pourrions peut-être prévoir un établissement conçu à l'interne qui emploierait aussi des intervenants sensibles aux particularités culturelles.

• (1240)

M. Phillip Ledoux: Il y a environ deux ans, nous avons tenté de créer cela en Saskatchewan. Nous envisagions d'acheter un ancien sanatorium abandonné. Lorsque les propriétaires ont découvert qu'ils traitaient avec des Premières Nations, le prix de l'immeuble a tellement grimpé que nous n'avons plus eu les moyens de l'acheter, et c'est ainsi que les choses se sont terminées. L'établissement aurait été idéal pour nos vétérans handicapés, qui n'auraient plus été hébergés dans d'autres installations. Ils auraient été parmi les leurs et auraient pu vivre selon leur culture. D'une façon plus générale, nous aurions pu les soigner selon nos méthodes, qui présentent des différences culturelles.

M. Gord Johns: Je vous suis vraiment reconnaissant de vos réponses. J'espère qu'Anciens Combattants...

M. Phillip Ledoux: J'ai une autre observation à formuler. Vous avez mentionné les vétérans des autres pays. J'ai mené des recherches approfondies sur les vétérans de l'une des plus célèbres unités militaires, les Gurkhas d'Inde, et sur les services auxquels ils ont droit. La vérité, c'est que leurs services sont pires que les nôtres.

M. Gord Johns: Je sais qu'il ne me reste qu'environ 45 secondes.

Monsieur Lackenbauer, vous avez parlé des pratiques adoptées à l'échelle mondiale. Y a-t-il un pays dont les efforts déployés pour employer d'anciens vétérans à titre d'intervenants de première ligne ou de spécialistes des politiques de retour au travail ont été couronnés de succès? Y a-t-il des chefs de file que vous pouvez nous désigner?

M. Whitney Lackenbauer: Ce n'est pas mon domaine d'expertise, monsieur. Je ne peux pas vous renseigner à ce sujet.

M. Gord Johns: Monsieur Ledoux, en ce qui concerne la proposition que vous avez envoyée en décembre, y a-t-il des aspects sur lesquels ACC ne vous a pas fourni de réponses et dont vous aimeriez informer le Comité?

Le président: Il ne vous reste qu'environ 15 secondes pour formuler cette réponse.

M. Phillip Ledoux: Ce que nous aimerions recevoir, c'est une réponse officielle indiquant que vous avez reçu la proposition, car, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous l'avons envoyé à huit différents ministères, et nous n'avons reçu aucune réponse. Les huit propositions sont toujours en souffrance, ce qui veut dire qu'elles doivent être traitées aujourd'hui, et non demain.

M. Gord Johns: Monsieur Ellis, puis-je demander que cela soit envoyé au Comité?

Le président: Nous avons déjà demandé cela la semaine dernière. Merci.

Madame Lambropoulos, veuillez prendre la parole pendant quatre minutes.

Mme Emmanuela Lambropoulos: Je remercie infiniment nos deux témoins de leur présence parmi nous. Je vais commencer d'abord par poser une question à M. Whitney Lackenbauer.

Vous avez mentionné que les Rangers ne se considèrent pas comme des vétérans après avoir pris leur retraite, le cas échéant. Vous avez dit que leur service était permanent et que, souvent, très peu d'entre eux finissent par être classés dans la catégorie des vétérans. Pour recevoir des services d'Anciens Combattants Canada ou pour même commencer à envisager de se prévaloir de ces services, ils doivent, je suppose, se considérer comme des vétérans. À votre avis, que pouvons-nous faire pour les aider à comprendre que c'est la catégorie à laquelle ils appartiennent et qui leur donnent accès à des services?

M. Whitney Lackenbauer: C'est merveilleux. Premièrement, je pense que nous devons entamer un dialogue à ce sujet avec la communauté des Rangers. Les statistiques de 2013 à 2016 indiquaient, je crois, que le taux annuel moyen de libération des Rangers canadiens s'élevait à environ 3,8 %. Cela signifie qu'un nombre assez important d'entre eux, soit quelque 5 000 Rangers à l'échelle nationale, quittent annuellement les forces. Il s'agit là d'un nombre substantiel de Rangers qui quittent volontairement le service des Forces armées canadiennes, un chiffre qui, à mon avis, est digne d'intérêt. Je pense que même la détermination de leur volonté d'accéder à ces services devrait amorcer une conversation.

L'obtention de renseignements plus fiables sur les Rangers est l'une des conditions préalables d'une meilleure compréhension des possibilités et des défis auxquels nous faisons face à cet égard. À l'heure actuelle, les quartiers généraux des différents Groupes de patrouilles des Rangers canadiens manquent carrément de personnel; ils ont besoin d'un plus grand nombre de commis et d'instructeur des Rangers, lesquels représentent des moyens clés d'accéder à des données de ce genre. Tant que nous n'aurons pas une idée des chiffres dont il est question et du profil démographique des personnes libérées du service des Rangers, je ne suis pas certain que nous serons même en mesure de découvrir à quoi ressemble l'ensemble des débouchés.

• (1245)

Mme Emmanuela Lambropoulos: Et vous avez également parlé longuement du rôle très important qu'ils jouent, un rôle qui est parfois sous-estimé.

Selon vous, comment pouvons-nous sensibiliser la population canadienne à l'importance du travail qu'ils accomplissent là-bas?

M. Whitney Lackenbauer: C'est merveilleux. Je pense que c'est la responsabilité de chacun d'entre nous de communiquer et saluer les diverses formes que prennent les services offerts au Canada par les Forces armées canadiennes. Je pense qu'une grande partie de l'attention manifestée à l'égard des vétérans et de l'association avec eux vise des personnes qui ont servi à l'étranger durant les deux guerres mondiales, la guerre de Corée et, bien entendu, récemment en Afghanistan.

Je pense qu'il est également important de commémorer aussi le travail des membres des Forces armées canadiennes, des hommes et des femmes qui ont servi afin de défendre notre pays ici même, au Canada. Les Rangers canadiens et, d'une façon plus générale, le personnel autochtone font partie de cette histoire. Je pense que, dans le Nord canadien et les collectivités côtières isolées, cette partie de notre histoire militaire devient très autochtone en raison des taux élevés de représentation autochtone au sein des Rangers.

Je précise encore une fois que nous encourageons la reconnaissance de cette forme de service sur le front intérieur comme un service rendu au pays, et nous voulons que les personnes qui servent sur le front intérieur soient effectivement reconnues comme des vétérans.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Merci beaucoup.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Monsieur Ledoux, je vous remercie d'être venu témoigner devant nous pour la deuxième.

Je sais que la dernière fois que vous avez parlé du travail que vous accomplissez en vue de combler l'écart qui existe entre les services offerts aux vétérans autochtones et ceux offerts aux vétérans non autochtones. Vous aviez l'impression qu'une injustice existait et qu'ils n'étaient pas traités de manière équitable. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et mentionner ce qui s'est passé à la légion? Y a-t-il beaucoup d'exemples comme celui-ci?

M. Phillip Ledoux: Oui. Premièrement, lorsque nous étions en service actif dans l'armée, tant avec des militaires membres des Premières Nations que des militaires non membres des Premières Nations, nous nous considérions comme des « frères » ou des « soeurs », selon le cas, et nous nous entraidions. Ensuite, il semble que tout ait disparu après avoir quitté l'armée. À notre retour dans notre territoire, même notre propre peuple nous traitait différemment, parce que nous avions vu et vécu des choses que les membres de notre peuple n'avaient pas connues. C'est très rare qu'un vétéran parle de ses expériences personnelles vécues dans l'armée, mais nous parlons entre nous, parce que nous savons ce que nous avons vécu.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Merci énormément de tout votre travail sur le terrain.

Le président: Merci.

Monsieur Fraser, vous avez quatre minutes.

M. Colin Fraser: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie MM. Lackenbauer et Ledoux de leur participation.

Monsieur Ledoux, êtes-vous généralement au courant des programmes et des services offerts aux vétérans par Anciens Combattants Canada? Croyez-vous qu'Anciens Combattants Canada vous fournit suffisamment de renseignements de manière simple en vue d'expliquer à vos membres les services auxquels ils ont accès?

M. Phillip Ledoux: Oui, mais vous devez être avocat ou professeur pour comprendre ce que demandent certains documents administratifs. Les formulaires de demande sont très...

M. Colin Fraser: Je le comprends. Je suis avocat, et je ne sais même pas si c'est suffisant pour comprendre tous les détails complexes liés aux services offerts. Je suis donc, tout à fait, d'accord avec ce que vous dites à ce chapitre.

Collaborez-vous avec le bureau de services aux anciens combattants qui vient de rouvrir à Saskatoon pour transmettre de l'information à vos gens sur place?

• (1250)

M. Phillip Ledoux: J'ai une très bonne amie qui y travaille. Elle défend les intérêts des vétérans des Premières Nations, mais nous n'avons pas encore fait de progrès en la matière, parce que la réouverture du bureau est très récente.

M. Colin Fraser: Si vous me le permettez, j'aimerais brièvement parler des monuments et de la commémoration dont vous avez parlé. Vous avez notamment parlé d'une communauté d'où proviennent bon

nombre de vétérans qui ont servi notre pays et dont nous n'avons pas souligné les services. Lorsque le Comité s'est promené au Canada, nous sommes rendus à Beauval, en Saskatchewan. Il y a un monument à cet endroit et un lieu où la communauté peut se réunir le jour du Souvenir. C'est un symbole qui vise à rendre hommage aux vétérans de cette région. C'était très touchant de voir l'importance qu'accordent les habitants de Beauval à ce monument.

Pouvez-vous nous rappeler le nom de la communauté qui avait 80 vétérans, si je ne m'abuse?

M. Phillip Ledoux: C'était ma réserve, mon propre territoire, ma propre communauté.

M. Colin Fraser: D'accord. Vous avez mentionné que des communautés autochtones avaient présenté plusieurs demandes pour avoir des monuments et des monuments commémoratifs à la mémoire des vétérans et que ces demandes avaient été rejetées ou que les communautés n'en avaient eu aucune nouvelle. Quand ces demandes ont-elles été envoyées? Savez-vous si ces collectivités ont communiqué récemment avec Anciens Combattants Canada pour voir s'il y avait du financement?

M. Phillip Ledoux: Il y avait des programmes au cours des deux dernières années pour ériger des monuments, et rien n'a été fait.

M. Colin Fraser: D'accord. Nous y jetterons un coup d'oeil.

Il y a évidemment un programme en place pour ériger des monuments. Il doit y avoir des critères et des règles pour encadrer le tout, et ce ne sont pas toutes les demandes qui seront approuvées. Toutefois, si vous pouviez envoyer de l'information en ce sens au Comité, je serais curieux d'examiner ces demandes et de faire un suivi.

M. Phillip Ledoux: Oui. Nous pouvons le faire. Nous avons du personnel à l'Association qui est parfaitement capable de s'en occuper.

M. Colin Fraser: D'accord. Merci beaucoup de tout ce que vous faites. Je suis persuadé que chaque membre du Comité en est très reconnaissant.

Le président: Merci.

Madame Wagantall, allez-y.

Mme Cathay Wagantall: Merci, monsieur le président.

Phillip, premièrement, c'est un plaisir de vous parler. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous nous sommes rencontrés l'été dernier à la filiale 001 de la Légion à Regina, n'est-ce pas? Vous y étiez.

M. Phillip Ledoux: En effet.

Mme Cathay Wagantall: Je suis heureuse d'avoir l'occasion de vous reparler. Depuis, à titre de nouvelle députée, je suis vraiment ravie des efforts des communautés autochtones de ma circonscription pour tendre la main et renforcer ma capacité de défendre vos intérêts dans ma circonscription. Je tiens à souligner ce que je vois et ce que j'ai vu, c'est-à-dire l'engagement de vos communautés à rendre hommage aux vétérans autochtones lors de vos pow-wow, auxquels j'ai assisté à Yorkton, et j'y ai même vu les efforts de votre propre association en Saskatchewan. Ce sont en gros des vétérans qui aident d'autres vétérans et qui s'apprécient mutuellement. Cela témoigne encore une fois de votre point de vue selon lequel personne ne sait ce que vit un vétéran mieux qu'un autre vétéran.

Je tiens simplement à vous inviter à communiquer avec le bureau de votre député, mon bureau ou le bureau dans votre région, si vous avez de la difficulté à obtenir les soins dont vous avez besoin dans des cas particuliers. Nous pouvons vous aider et vous orienter pour avoir accès aux services dont vous avez besoin.

M. Phillip Ledoux: Merci beaucoup.

Mme Cathay Wagantall: Je vous en suis vraiment reconnaissante.

En ce qui a trait aux monuments et à ce qui a été dit au sujet du monument à Beauval, c'est un secteur très important. Nous devons nous assurer de prendre soin de nos vétérans et de leur communauté. Savez-vous combien de communautés en Saskatchewan n'ont pas reçu un tel monument ou n'ont pas reçu de soutien pour ériger un monument?

M. Phillip Ledoux: Il y en a possiblement deux.

Mme Cathay Wagantall: Si vous pouviez nous faire parvenir des renseignements au sujet de ces deux cas, cela nous aiderait énormément.

• (1255)

M. Phillip Ledoux: Oui.

Mme Cathay Wagantall: Merci beaucoup.

C'est tout pour moi. Je remercie énormément les deux témoins de leurs témoignages aujourd'hui.

Le président: Monsieur Samson, allez-y.

M. Darrell Samson: Ce sera M. Bratina.

Le président: Vous partagez votre temps avec M. Bratina.

Monsieur Bratina, allez-y.

M. Bob Bratina: Merci aux deux témoins. C'est un plaisir de vous revoir.

Messieurs Ledoux et Lackenbauer, je suis fier d'avoir insisté pour que le Comité visite les Rangers. Leur service relativement aux patrouilles de souveraineté est unique, et c'est inhabituel parmi les autres groupes de la Réserve. Je veux dire par là que ce qui suit est la Russie dans bien des cas.

Le Comité devrait-il recommander la création d'une catégorie spéciale de vétérans pour ceux qui ont servi plus de 50 ans, qui sont encore dans l'armée et qui sont susceptibles d'avoir besoin de certains services auxquels ils auraient droit s'ils étaient à la retraite? Croyez-vous que nous devons nous pencher sur cet aspect, compte tenu de leurs circonstances inhabituelles?

M. Whitney Lackenbauer: Vous pouvez décider que c'est une possibilité que vous voulez examiner. Compte tenu de la nature unique du service, je crois certainement que ce sera difficile d'essayer d'inclure les Rangers dans la prestation normale des services d'Anciens Combattants Canada, étant donné que les Rangers habitent majoritairement dans des collectivités éloignées. Par conséquent, l'idée selon laquelle nous pourrions tout simplement leur offrir des services sans problème comme nous le faisons pour les autres anciens réservistes et anciens militaires dans le sud du pays n'est pas réaliste.

Que vous choisissiez d'avoir une catégorie précise pour les Rangers ou de les inclure globalement dans vos discussions sur ce qui devrait être fait pour veiller à ce que les gens qui habitent dans les régions éloignées aient accès aux services, je vous laisse prendre cette décision, mais je crois qu'il faut nous rappeler que de nombreux Rangers servent vraiment au-delà de ce qui serait nécessaire pour une libération obligatoire pour les membres de la Première Réserve

ou de la Force régulière et en tenir compte lorsque nous examinons les avantages auxquels ils sont admissibles.

M. Bob Bratina: Cela concerne exactement les vétérans, mais je suis curieux de savoir la manière dont les Rangers transmettent l'information dans le cadre de leur travail et ceux qui la reçoivent. Je crois qu'il y avait un grand manque de respect. Si les membres de l'expédition de Franklin avaient écouté les Inuits... Nous aurions pu résoudre ce mystère 100 ans plus tôt. J'espère que nous ferons preuve de respect à l'égard de l'information que nous transmettent ces Rangers.

M. Whitney Lackenbauer: Tout à fait. Un énorme respect est nécessaire. Voilà pourquoi leurs rôles, leurs missions et leurs tâches ont toujours inclus une disposition ayant trait à la transmission de l'information que les Rangers recueillent au fil de leur quotidien dans la région et à la communication à l'armée des renseignements qui lui sont utiles.

J'aimerais également mettre cela un peu en contexte et expliquer qu'un Ranger est rémunéré, selon le budget, pour un maximum de 12 jours d'activités par année, mais un Ranger est un Ranger 365 jours par année. Ils sont en permanence les yeux et les oreilles de l'armée dans les collectivités isolées, nordiques et côtières. Bref, lorsqu'ils remarquent une activité ou qu'ils voient une personne d'intérêt, cette information est normalement communiquée par des moyens que bon nombre d'entre nous connaissent bien. Les Rangers, comme la majorité des habitants du Nord, utilisent beaucoup Facebook. C'est une méthode pour communiquer l'information, mais cela peut aussi se faire par courriel, par télécopieur ou par le bouche-à-oreille. Ils ont aussi des liens très solides avec leur collectivité.

Il y a un cas bien connu dans le Nord canadien où une personne liée au crime organisé dans un autre pays est arrivée à bord d'une petite embarcation sur la plage de l'une des collectivités. Un membre de la collectivité a vu ces personnes arriver et il a rapidement averti le sergent des Rangers de la région, qui a à son tour informé la GRC de l'arrivée de cette personne. Un examen en règle a ensuite évidemment été réalisé, puis l'individu a été renvoyé chez lui conformément à l'application régulière de la loi.

À mon avis, c'est un excellent exemple de la manière dont les Rangers sont très discrets. Comme ils sont membres de la collectivité et qu'ils sont au fait de ce qui s'y passe, ils ont vraiment accès à des renseignements auxquels bon nombre d'entre nous n'auraient pas autrement accès. Ils savent reconnaître ce qui sort de l'ordinaire, et ils ont les moyens appropriés d'en informer les gens qui peuvent intervenir. Ils le font régulièrement.

M. Bob Bratina: Monsieur Ledoux, si je...

Le président: Je m'excuse, mais le temps est écoulé.

Voilà qui conclut nos délibérations d'aujourd'hui. Au nom du Comité, j'aimerais vous remercier tous les deux de tout ce que vous avez fait et continuez de faire pour soutenir les membres de nos Forces qui ont servi et qui continuent de servir notre pays. Merci de vos témoignages. Si jamais vous voulez ajouter quelque chose, vous pouvez communiquer avec la greffière qui se chargera de nous distribuer le tout.

Quelqu'un peut-il proposer l'ajournement des travaux?

• (1300)

M. Bob Bratina: Je propose une motion en ce sens.

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>